



## **Déclaration préliminaire intersyndical au CTC du 21 avril 2022**

Ce jour les organisations syndicales ont été reçues à l'administration centrale dans le cadre d'une réunion multilatérale afin d'avoir la confirmation que la PJJ était bien concernée par le SEGUR et connaître toutes les déclinaisons de revalorisation qui en découlent.

Si la PJJ est bien concernée par cette revalorisation, les OS ne peuvent pas se satisfaire que certains professionnels en soient exclus, tels que les directeurs, les AT cuisine, les personnels administratifs.

Ainsi, les 4 organisations syndicales (FSU, CGT, UNSA, CFDT) se sont réunis et ont décidé de s'unir afin de boycotter le CTC de ce jour.

## **Déclaration préliminaire du SNPES-PJJ/FSU au CTC du 21 avril 2022**

Ce CTC se tient entre les deux tours de l'élection présidentielle. C'est la 3<sup>e</sup> fois qu'un parti d'extrême-droite, tel que le « rassemblement national » accède au second tour, à chaque

fois plus enorgueilli de ses suffrages supplémentaires. Pour le SNPES-PJJ/FSU, ce parti n'est pas un parti comme les autres. Il représente un réel danger pour la démocratie, notamment par le programme réactionnaire, rétrograde, raciste et sexiste qu'il porte intrinsèquement. C'est une menace profonde pour les jeunes et les familles que nous accompagnons au quotidien, et d'une façon générale, pour les étranger.ère.s, dont les travailleurs et travailleuses sans papier, les migrant.e.s fuyant les zones de conflit ou la misère, les femmes, les personnes LGBTQI+, les minorités...

**C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ à empêcher par les urnes son arrivée au pouvoir !**

**Pour autant, il est essentiel de rappeler que pour le SNPES-PJJ/FSU, les premiers responsables de cette situation sont celles et ceux qui nous gouvernent.** Les politiques ultra-libérales et répressives mises en œuvre participent à la propagation et la banalisation des idées nauséabondes portées par l'extrême-droite qui en viennent même à irriguer les sphères de l'État de façon systémique.

Ces politiques creusent les écarts entre les classes sociales, excluent, divisent, violentent, tuent parfois et font croître le ressentiment de millions de gens qui vivent au quotidien l'indifférence, le mépris, l'humiliation de la classe dirigeante. Elles ne répondent pas aux urgences sociales et écologiques actuelles mais à une idéologie basée sur le productivisme, la consommation, le profit et l'individualisme. Elles démantèlent les services publics, remettent en cause les principes de solidarité active et les conquies sociaux, appauvrissent culturellement et intellectuellement une partie de la société, et participent pleinement à la destruction de la planète. Plutôt que de se remettre en question, les gouvernements successifs et les grands médias qui les soutiennent instrumentalisent le désespoir et les peurs en désignant des ennemis intérieurs et extérieurs qui justifient à leurs yeux les lois sécuritaires et liberticides, le contrôle des populations et la répression policière à outrance.

Ainsi, si nous sommes parfaitement conscient.e.s qu'il existe une différence catégorique entre les deux candidat.e.s présent.e.s au 2nd tour, le président actuel doit entendre qu'au-delà du jeu démocratique que sont censées représenter les urnes, son éventuelle réélection ne sera pas un blanc-seing à la poursuite de son programme, sauf à générer l'irréparable aux échéances suivantes.

**Le premier tour de ces élections a parallèlement démontré qu'il existe aussi des forces de progrès social en capacité de rassembler une partie de la population, en particulier la jeunesse et les quartiers populaires, redonnant espoir dans la capacité du mouvement social à construire le rapport de forces nécessaire.**

**À ce titre, le SNPES-PJJ/FSU sera présent pour le 3<sup>e</sup> tour social afin de porter les revendications des professionnel.le.s de la PJJ en termes de revendications salariales, d'amélioration des conditions de travail et pour la défense d'une justice des enfants protectrice, humaniste, éducative et émancipatrice, sujet, hélas, bien absent de la campagne présidentielle.** Cette dernière passe par une remise en cause des structures d'enfermement. Il y a une nécessité absolue à reconnaître l'échec des centres fermés, dont au moins plus d'un tiers est actuellement en graves difficultés de fonctionnement. Malgré votre refus de nous recevoir sur cette question, un état des lieux s'impose avant de poursuivre votre

propagande autour de ces structures et votre programme d'ouverture de nouveaux centres, alors que les moyens manquent cruellement dans les hébergements classiques, les services d'insertion et grand nombre de milieux ouverts.

**Le SNPES-PJJ/FSU appelle à se mobiliser, suite aux rassemblements qui ont eu lieu un peu partout en France, samedi 16 avril dernier et à participer à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, journée nationale des travailleuses et des travailleurs.**

Nous profitons de cet entre deux tours pour affirmer notre exigence que le complément de traitement indiciaire, tout comme la nouvelle bonification indiciaire, soient versés à l'ensemble des personnels de la PJJ. **Si nous accueillons positivement les annonces de ce matin concernant le CTI, il n'est pas acceptable pour le SNPES-PJJ/FSU que certain.e.s en soient exclus !** Il en est ainsi notamment des adjoint.e.s administratif.ive.s, des adjoint.e.s technique.s et des directeur.trice.s de service qui concourent pleinement comme leurs collègues de la filière socio-éducative à l'accompagnement et l'éducation des adolescent.es confié.es à l'institution.

Dans les services, s'agissant plus particulièrement des adjoint.e.s administratif.ive.s, faut-il le rappeler, elles et ils sont en première ligne pour l'accueil et l'orientation des jeunes et des familles, tant physiquement que par téléphone.

Déjà ces adjoint.e.s, corps constitué à 99 % de femmes ont vu leurs missions évoluer et se transformer, sans aucune attention particulière, ni reconnaissance concrète de l'augmentation de la charge de travail, des bouleversements induits, de la pression subie que ces évolutions ont généré, au point que leurs missions relèvent aujourd'hui des compétences requises pour les secrétaires administratives. Or ces professionnelles continuent d'être classées en catégorie C, quand elles devraient l'être en catégorie B. Devons-nous vous rappeler quel est le salaire moyen d'une adjointe administrative ?

Et ce n'est pas le plan de requalification C en B de la filière administrative annoncé par le secrétariat général qui reconnaîtra leurs compétences puisque seules 100 professionnelles seront concernées à la PJJ et cela étalé sur quatre années (2022-2025), ce qui revient à promouvoir 25 personnes par an. De plus, il nous a été communiqué que vous aviez fait le choix de cibler les 100 postes catégorie C que vous prévoyez de transformer en catégorie B, sur les DT et DIR PJJ, excluant de fait toutes les professionnelles exerçant dans les unités éducatives ((hébergements – insertion – milieux ouverts). C'est un véritable mépris pour ces personnels indispensables au bon fonctionnement des services éducatifs.

Vous devez obtenir du secrétariat général un périmètre plus large de transformation de postes administratifs de C en B.

**L'iniquité de traitement quant à l'attribution du Complément de traitement indiciaire (CTI) est un élément propre à diviser les équipes plutôt qu'à fédérer les collectifs par une reconnaissance mutuelle du travail de chacun.e.**

**C'est pourquoi nous refusons de siéger ce jour !**

Ce n'est pas sans regret car les discussions autour du bilan social sont pour le SNPES-PJJ/FSU l'occasion de parler des personnels et des conditions de travail et de pouvoir évoquer des sujets au plus près de leur préoccupation.

En l'occurrence, ce bilan 2020 permet de mettre une fois de plus en évidence le maintien intolérable des inégalités entre les femmes et les hommes, en termes de salaires, d'avancements, de droits et de conditions de travail. Le fait d'avoir des enfants continue d'impacter principalement les femmes. Alors que l'administration a connaissance de la représentativité femmes-hommes dans chaque corps de métier, et sait qu'ils sont constitués en grande majorité, voire massivement, de femmes, comme la filière administrative ou le corps des psychologues, elle continue d'appliquer des règles injustes qui privilégient les hommes.

Par ailleurs, malgré cette féminisation l'administration, au 21e siècle, s'obstine à invisibiliser les femmes, notamment en continuant à maintenir une écriture ancrée sur le masculin dans les textes, circulaires et communications diverses.

Nous constatons, par ailleurs, à nouveau une augmentation importante de la précarité à la PJJ. Les contractuels représentent désormais plus de 20 % de l'effectif total des emplois de notre administration. C'est une augmentation de 4,7 % par rapport à 2019. La loi de transformation/destruction de la fonction publique banalise, normalise et cautionne le recours aux emplois précaires comme variables d'ajustement qui risque donc d'augmenter d'années en années. Nous rappelons, pour notre part, que le recours à des personnes qui n'ont pas eu accès à la formation spécifique des métiers de la PJJ, placent celles-ci et donc les jeunes et les familles qu'ils et elles accompagnent dans des situations parfois complexes. Ces agents.e.s sont sous-payé.e.s, corvéables à merci. Cela participe à fragiliser les collectifs de travail et la stabilité des équipes.

Ce bilan social fait également apparaître une fois de plus la dégradation des conditions de travail dans un grand nombre de service, toutes catégories et tous corps confondus.

L'augmentation des chiffres sur l'absentéisme et les congés maladie est un des marqueurs du mal-être vécus par les personnels. Autrefois cantonné à certaines missions, il est désormais criant partout quelque soit le lieu d'exercice. Ceci démontre en tout état de cause que ce ne sont pas les politiques de fidélisation, de recherche d'attractivité des métiers, par un système de primes en fonction des missions et du mérite, de suppression du jour de carence ou de contrôle accru des arrêts maladie qui permettent d'endiguer ce mal-être à la racine.

Tant pis, nous aurons peut-être l'occasion de nous exprimer en 2023, sur le bilan social de 2021, puisque le dialogue social ne paraît pas pour l'administration soumis à des délais raisonnables !

**Pour l'heure, nous exigeons le CTI pour toutes et tous !**



Secrétariat National du SNPES-PJJ/FSU

Adresse : 54 Rue de l'Arbre Sec, 75001 Paris

Téléphone : 01 42 60 11 49

Mail : [snpes.pjj.fsu@mailo.com](mailto:snpes.pjj.fsu@mailo.com)

